



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secours

Question écrite n° 48994

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur une initiative particulièrement intéressante en matière de santé publique. Dans le département du Doubs, le docteur Claude Bonnet, un médecin à la retraite, a proposé, avec l'aval du préfet du Doubs, et par le canal du conseil départemental de l'ordre des médecins, d'inciter les retraités des professions du domaine médical et social de se porter volontaires pour constituer un « corps auxiliaire de santé ». Ces bénévoles seraient à même, en cas de situations exceptionnelles (canicule, catastrophes naturelles, actions terroristes), d'apporter leur soutien aux organismes engagés sur le terrain. Ainsi, lors de la canicule de l'été 2003, ils auraient pu seconder les personnels débordés des maisons de retraite ou visiter les personnes vulnérables isolées. Il s'agit-là d'un engagement concernant tout particulièrement des hommes et des femmes dont l'éthique les avait formés durant toute leur vie active à aider et soulager leurs semblables. Dans le cadre d'une expérience pilote, ce projet pourrait être pris en charge par une administration d'État (DDASS) ou une association (comme dans le Doubs), voire généralisé au niveau national. Vu le contexte de hausse prévisible et continue des dépenses de santé compte tenu du vieillissement de la population française, il serait intéressant de soutenir une telle initiative et de promouvoir ainsi une solidarité citoyenne intergénérationnelle. Aussi elle lui prie de bien vouloir l'informer sur la position du ministère vis-à-vis de ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48994

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8093